

MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE

88290



CONSEIL MUNICIPAL 22 DECEMBRE 2022 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire.

Présents : M Hervé VAXELAIRE (Maire) / M Éric MEYER / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Jean Paul ARNOULD / Mme Laurie FRICKER / M Fernand HUCHER / M Erik GRANDEMANGE / Mme Nelly BURDEVET / M Jean-Louis FIORELLI / Mme Myriam PERRIN / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / M Amandio NETO / Mme Laetitia RODRIGUES / M Sylvain MASSON / M Georges-Filipe NETO / Mme Nathalie PERRIN / M Jonathan MANGIN / Mme Valérie BERI.

Excusés : Mme Laura DIDIER / Mme Mylène DESILVESTRE / M Fabrice TROMBINI.

Absences : Mme Linda MOREIRA / M Michael HERZOG.

Procurations : M Fabrice TROMBINI à Mme Laurie FRICKER.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil, M Amandio NETO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence pour rendre hommage à M Jean Pierre DIDIERLAURENT, ancien 1^{er} Adjoint au Maire, décédé le 17 décembre 2022.

Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en dates du 24 novembre 2022 et du 15 décembre 2022

Le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

- **Adopte** les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 24 novembre 2022 et du 15 décembre 2022.

N°162/2022 – TABLEAU DES REDEVANCES 2023

Le tableau des redevances et tarifs applicables 2023 est soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le tableau des redevances et tarifs remis à chaque conseiller,

- **Adopte** le tableau des redevances et tarifs 2023 annexé à la présente délibération.

N°163/2022 – TARIFS FOURNITURE DE CHALEUR 2023

Les tarifs de fourniture de chaleur 2022 se décomposaient comme suit :

- **R1 consommation** : **0.042 € HT** prix du kWh de chaleur fourni soit **42 € HT** le MWh
➤ **R2 abonnement** : **32 € HT** prix du kW de puissance installée.

Réuni le mardi 20 décembre dernier, le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de Chauffage propose au Conseil Municipal l'adoption des tarifs 2023 suivants :

- **R1 consommation** : **0.049 € HT** prix du kWh de chaleur fourni soit **49 € HT** le MWh.
➤ **R2 abonnement** : **34 € HT** prix du kW de puissance installée.

Il est précisé que le Conseil d'Exploitation a souhaité, à travers une augmentation modérée des tarifs, amortir l'impact auprès des clients de la Régie de la hausse importante du coût des combustibles.

Après délibération, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** pour 2023 les tarifs de fourniture de chaleur susvisés proposés par le Conseil d'Exploitation de la Régie de Chauffage.

N°164/2022 – TARIFS FUNERAIRES 2023

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des tarifs funéraires comportant par rapport à 2022 une augmentation des tarifs pour les concessions funéraires, inchangés depuis plusieurs années.

Cette augmentation participera notamment au financement du programme de travaux et à la campagne de reprise envisagés ces prochaines années.

Le Conseil Municipal, après délibération,

19 voix pour

00 voix contre

00 abstention

Vu le tableau des tarifs distribué à chaque conseiller,

➤ **Adopte** le tableau des tarifs funéraires 2023 annexé à la présente délibération.

N°165/2022 –TARIFS ALSH PERISCOLAIRE

Faisant suite à la mise en place d'un nouvel accueil périscolaire à l'Espace Tilleul, et afin de simplifier les démarches administratives, la Commission Vie Sociale, réunie le 07 décembre dernier propose au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle grille tarifaire pour le service périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal,

19 voix pour

00 voix contre

00 abstention

Vu le tableau récapitulatif des tarifs actuels et des nouveaux tarifs proposés,

➤ **Adopte** le tableau des nouveaux tarifs périscolaires annexé à la présente délibération

N°166/2022 – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Compte tenu des nombreuses modifications apportées au fonctionnement du service accueil périscolaire, le règlement actuel doit être modifié.

Réunie le 07 décembre dernier, la Commission Vie Sociale a émis un avis favorable au nouveau règlement de fonctionnement proposé au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le règlement de fonctionnement distribué à chaque conseiller

➤ **Adopte** le nouveau règlement de fonctionnement du service accueil périscolaire annexé à la présente délibération, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023

N°167/2022 – DESIGNATION DIRECTEUR REGIE MUNICIPALE DU LAC DE LA MOSELOTTE

La Régie Municipale du Lac de la Moselotte est une régie commerciale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

En application de l'article L 2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur est désigné par délibération du Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Conformément à l'article R 2221-21 le Président du Conseil d'Administration nomme le directeur désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2221-10.

Il y a lieu de désigner le successeur de M Yohan DA SILVA, qui a bénéficié d'une rupture conventionnelle de son contrat au 31 décembre 2022.

M le Maire rappelle au Conseil que, s'agissant d'une nomination, la désignation du Directeur de la Régie du Lac doit normalement se faire à bulletin secret.

Cependant, le Conseil peut décider que cette désignation se fasse par un vote à main levée.

Il faut que ce mode de scrutin requière l'accord de l'unanimité des conseillers.

Le Conseil Municipal, après délibération,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** que la désignation du Directeur de la Régie Municipale du Lac de la Moselotte se fera par un vote à main levée.

Il est proposé de désigner Mme Martine FORLANI, domiciliée à Saulxures sur Moselotte directrice de la Régie Municipale à partir du **15 février 2023**, date présumée de la fin de son préavis de fin de contrat.

Le Conseil Municipal,

18 voix pour
00 voix contre
01 abstention Mme BERI

➤ **Désigne** Mme Martine FORLANI Directrice de la Régie Municipale du Lac de la Moselotte à partir du 15 février 2023.

N°168/2022 – RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LE REFUGE ANIMALIER « LA SECONDE CHANCE »

Par délibération en date du 28 octobre 2021, le Conseil Municipal avait décidé le renouvellement pour l'année 2021/2022 de la convention conclue avec l'association le Refuge Animalier « La Seconde Chance ».

Moyennant une participation communale de **1.50 €** par habitant l'association assure la capture des chats errants, leur stérilisation et leur mise à adoption.

Au 15 novembre 2022, le montant total de la prise en charge par l'association s'élevait à 2 668 €, en baisse de plus de 38 % par rapport à 2021 (4 342 €), baisse résultant de la campagne de stérilisation.

Cependant, l'association doit actuellement faire face à une recrudescence d'abandons de chatons domestiques.

Réunie le 07 décembre dernier, la Commission Vie Sociale a émis un avis favorable à la reconduction de la convention pour l'année 2022/2023.

Après délibération, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la reconduction de la convention avec le Refuge Animalier la Seconde Chance pour l'année 2022/2023.

N°169/2022 – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

L'association « **Les Parents d'élèves de Saulxures-Thiéfosse** » sollicite la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le dimanche 23 Avril 2023 pour l'organisation de la marche populaire.

L'association « **Classe 2003 de Saulxures-sur-Moselotte** » sollicite la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le samedi 16 Septembre 2023 et le dimanche 17 Septembre 2023 pour l'organisation d'un rassemblement de tous les conscrits de l'association « Classe 2003 »

Réunie le 07 décembre dernier la Commission Vie Sociale a émis un avis favorable à ces deux mises à disposition gratuites de la salle Polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** les mises à disposition gratuites de la Salle Polyvalente susvisées.

N°170/2022 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Après délibération, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le récapitulatif des décisions budgétaires modificatives sur les budgets Commune et Assainissement

➤ **Adopte** les décisions budgétaires modificatives N°03 pour les budgets Commune et Assainissement annexées à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Secrétaire,

Le Maire,